

La problématique de la construction d'une offre de formation adaptée

Le constat est partagé :

Trop d'enfants ne maîtrisent pas les conditions de leur sécurité dans le milieu aquatique, ni le « savoir nager » permettant cette sécurité et la participation des activités aquatiques à une vie physique active, que ce soit à la sortie du primaire ou même du système scolaire. De même trop d'adultes, parents ou futurs parents ne sont pas en mesure d'intégrer cette dimension ni dans leur mode de vie, ni dans l'éducation de leurs enfants. L'accès à la pratique et aux apprentissages est inégal en fonction des milieux sociaux.

Il manque de cadres dans le secteur des activités aquatiques, cadres pour surveiller, enseigner, faire apprendre, le métier de maître-nageur notamment ne fait pas recette, mais aussi cadres pouvant conceptualiser et mettre en œuvre des projets globaux intégrant à la fois la gestion de structure et l'analyse des difficultés à faire apprendre comme les raisons d'éloignement de la pratique. Si la question des compétences didactiques et pédagogiques, de la capacité à faire apprendre, est centrale, elle n'est pas unique. Il est ainsi nécessaire de penser la formation des cadres de façon systémique, en progression et en acquisitions de compétences de niveaux hiérarchisée et en diversification des compétences.

- Hiérarchisation notamment par rapport à des niveaux d'expertise d'enseignement pensés en fonction des publics et des étapes d'apprentissage des compétences d'aisance, de sécurité, de santé, d'éducation, de performance dans l'eau et dans les activités aquatiques.
- Hiérarchisation par rapport à des compétences sécuritaires de surveillance et de sauvetage.
- Diversification dans les compétences d'encadrement et d'enseignement au regard de différents public (âge, situation de handicap) dans différentes activités physiques, dans différentes activités aquatiques.
- Diversification des compétences des cadres des structures et établissements accueillant du public pour assurer la sécurité, organiser et conceptualiser un environnement de travail en fonction d'un projet ou encore manager une équipe.

La question des compétences nécessaires à un professionnel implique de penser une formation de qualité à la fois spécialisée pour répondre à l'opérationnalité et à l'efficacité

immédiate et à la fois générale pour permettre transfert de compétences, adaptabilité, créativité et évolutions futures.

Les formations en STAPS peuvent être porteuse de ces exigences et de ces besoins grâce à leurs différents types et niveaux de diplômes complémentaires, grâce à la mise en place au niveau national d'une approche coordonnées des formations en blocs et modules de compétences, à condition de définir et reconnaître des blocs de compétences spécifiques et optionnels en complémentarité avec ceux existants.

Les formations STAPS, un potentiel, des ressources, une dynamique.

Les différentes formations, les diplômes

Plusieurs formations et diplômes enseignent les activités de natation et forment à l'encadrement et à l'enseignement :

Le deug STAPS donne de prérogatives d'encadrement et d'animation à un niveau initiation et perfectionnement

Le deust AGAPSC, niveau 5 européen, dans son parcours activités aquatiques forme à l'encadrement, à l'enseignement des AA mais aussi à la surveillance et au sauvetage

La licence professionnelle AGOAPS option activités aquatiques forme à l'encadrement et l'entraînement des activités de natation, mais aussi à la gestion de structures

La licence entraînement sportif option natation donne des prérogatives d'encadrement des activités aquatiques, des prérogatives d'entraînement et délivre le titre de maître-nageur sous condition de validation d'une UE spécialisée intitulée sécurité et sauvetage en milieu aquatique (12 Mai 2010).

La licence éducation et motricité donne les prérogatives d'encadrement, d'animation et d'enseignement des activités de natation à un niveau initiation et perfectionnement et elle délivre depuis cette année une attestation de sauvetage aquatique reconnue par le ministère de l'éducation nationale (arrêté du 12 Fév 2019)

La licence activités physiques adaptées et santé donne des prérogatives d'encadrement, d'animation à un niveau initiation et perfectionnement et d'enseignement des activités aquatiques auprès de publics en situation de handicap.

Toutes ses formations développent, pour les étudiants qui suivent les unités d'enseignement correspondant, des compétences et des connaissances dans les activités de natation, compétences signifiées dans les suppléments au diplôme.

Les masters MEEF EPS, APA-S et EOPS, s'ils ne sont pas inscrits au code du sport développent ces compétences à un niveau supérieur de conceptualisation tout en développant d'autres compétences.

Une organisation en blocs de compétences et une modularisation des formations ;

L'ensemble des formations STAPS sont construites et organisées sur le même modèle, selon le même cadre conceptuel et structurées en blocs de compétence afin de permettre lisibilité, formation tout au long de la vie, passerelles entre formation, adaptation aux besoins du marché du travail et des partenaires sociaux, mise en œuvre de l'alternance. Tous ses diplômes sont inscrits Au RNCP ou en cours d'inscription.

La C3D (conférence des directeurs et doyens de STAPS) a fait un travail pour clarifier les référentiels d'évaluation et les référentiels de formation correspondant en modularisant son offre afin de penser et d'organiser la logique curriculaire de formation.

En accord avec le cadre national d'écriture des fiches RNCP, elle a ainsi distingué des blocs transversaux à dominante méthodologique, des blocs transversaux à dominante professionnelle, des blocs spécifiques STAPS, des blocs spécifiques de mentions ou de parcours et s'est donné la possibilité de faire apparaître soit dans les suppléments au diplôme, soit dans des blocs optionnels des compétences spécialisées.

Au-delà des compétences numériques, de traitement de données et d'expression et communication, un diplômé de STAPS aura, à différents niveaux d'appropriation

Des compétences pour agir en situation professionnelle

Des compétences pour se positionner par rapport à son environnement professionnel

Des compétences d'Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive

Des compétences d'élaboration et planification de projets, de séquences et de programmes d'activités et de situations

Des compétences d'encadrement, d'animation et d'enseignement

Des compétences d'ingénierie et de management.

Des compétences spécialisées d'adaptation de ses interventions professionnelles à des champs professionnels, des secteurs économiques, des publics, et des dimensions de métiers particuliers.

Cette organisation et ce cadre permettent ainsi à la fois de délivrer des compétences spécialisées et transversales, des compétences opérationnelles et des compétences visant adaptabilité et

créativité. Elle permet d'établir des correspondances avec d'autres diplômes et d'envisager la construction de parcours de formation coordonnés.

Un public, des enseignants, un maillage territorial, un service public

Ce sont 50 structures STAPS réparties sur tout le territoire qui accueillent 62000 étudiants avec une demande en augmentation de 20% par an.

Elles diplôment environ 8000 étudiants en deug, 6000 en licence, 600 en deust, 2750 en master, 700 en licence professionnelle par an

Ce sont 20000 étudiants environ qui sont en stage en club, en école, en collectivités depuis la L2 jusqu'au master.

Il y a 47 formations de licence EM accueillant 4600 étudiants, 40 licences APA accueillant 2020 étudiants, 33 licences ES accueillant 2250, 11 deust AGAPSC accueillant 1060 étudiants, 39 licences pro accueillant 760 étudiants, 41 masters MEEF pour 1850 étudiants en M1, 23 Masters APA-S pour 1150 étudiants, 20 masters EOPS pour 1100 étudiants répartis sur tout le territoire.

Propositions de Blocs de compétence et organisation des formations

Les blocs de compétence doivent ainsi porter sur 3 domaines en complémentarité et intéresser différents niveaux de formation dont les 2 premiers portent directement sur le savoir nager et la sécurité dans les établissements d'accès payant ou dans les lieux de baignade gratuits.

- Enseignement et apprentissage des activités aquatiques et du savoir nager
- Sécurité et sauvetage
- Conception de projets, de structures et management d'équipes et d'organisation

Le domaine sécurité et sauvetage comprend différents niveaux et intègre différentes connaissances.

1^{er} niveau

Le domaine sécurité et sauvetage comprend ou pourra comprendre, à un 1^{er} niveau, une sensibilisation et une information sur la problématique de la sécurité en milieu aquatique, une réflexion sur les conditions d'accès à la pratique et des connaissances sur la réglementation

spécifique des activités aquatique et ceci dans le cadre des enseignements natation mais aussi des modules du bloc « positionnement vis-à-vis du champ professionnel », modules proposés à tous les Deug.

Il comprendra une épreuve de sauvetage à organiser dans les enseignements de natation. L'attestation de sauvetage en milieu aquatique qui est exigée pour le CAPEPS et délivrée au niveau de la licence EM pourrait être étendue aux autres mentions et au deug et donner lieu, avec la délivrance du PSE1 à une attestation spécifique donnant des prérogatives de surveillance identiques au brevet de surveillant de baignade.

2^e niveau

L'UE sécurité et sauvetage en milieu aquatique intégré à la licence ES et qui donne les prérogatives de MNS (arrêté du 15 mars 2010) est transformée en bloc de compétence optionnel dont les compétences certifiées sont les suivantes :

- Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant
- Porter secours à tout public et gérer les secours en cas d'accident.
- Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un POSS
- Évaluer les risques liés à un équipement ou un contexte de pratique et leur niveau d'acceptabilité pour mettre en œuvre des mesures correctives appropriées
- Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant.
- Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers dans le cadre de l'animation et de la surveillance des lieux de pratique

Ce bloc devrait être étendu à la licence STAPS éducation et motricité, à la licence STAPS APA-S, au deust AGAPSC (animation, gestion des activités physiques, sportives et culturelles) devenant un des incontournables d'un parcours Activités Aquatiques, ainsi qu'à la licence AGOAPS, mais aussi au master MEEF.

En tant que tel, il donnerait les prérogatives de sécurité et sauvetage aquatique pour tous les lieux de baignade. En complément d'un bloc spécifique à l'apprentissage des activités aquatiques et de natation, il donnerait à ces diplômés les prérogatives d'encadrement et d'enseignement des activités aquatiques au même titre qu'un maître-nageur.

Ce domaine aura aussi à se développer à un niveau encore plus conceptuel en master voire en doctorat et à donner lieu à des projets de recherche et d'évaluation des politiques de prévention et de sécurité dans le champ des activités aquatiques

Le domaine Conception de projets, de structures et management d'équipes et d'organisation est à poursuivre et à valider dans des blocs transversaux adaptés au contexte d'emploi et aux différents champs professionnels et secteurs d'emploi, dans le blocs spécifiques STAPS conçus par rapport aux activités aquatiques et dans les blocs spécialisés des différents diplômes notamment :

- Action en responsabilité en situation professionnelle et positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel
- Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation ».
- Elaboration et planification de séquences et de programmes d'activités et de situations
- Organisation et mise en œuvre de projets éducatifs et de programmes
- Coordination pédagogique et administrative d'une structure dédiée au sport, à l'éducation et à l'activité physique ou encore
- Élaboration et planification de projets et de programmes visant la transformation d'une situation relative aux activités physiques et sportives
- Ingénierie et management de projets sportifs
- Coordination d'une structure d'APSA et accompagnement de sa stratégie de développement

Le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage est à penser quant-à lui, d'une part par rapport aux publics, d'autre part au regard des étapes de progrès qui peuvent être définies dans l'apprentissage des activités aquatiques et des activités de natation et enfin par rapport au développement de capacités motrices plus générale d'éducation physique.

Quant-au concept d'aisance aquatique introduit dans ces travaux, il renvoie à la fois à un âge de la vie ; à une étape de progression pédagogique pour l'adaptation au milieu aquatique, dans le savoir nager sécuritaire ou comme prérequis au savoir nager sportif ; à une conception des rapports entre l'eau et l'enfant ; à la résolution d'un ensemble de problèmes et de contradictions spécifiques liés à l'eau et généraux liés au développement d'habiletés, mais encore à l'acquisition d'une motricité spécifique, au développement de ressources se manifestant dans une ou des compétences.

Il est alors nécessaire pour le formateur, comme pour l'employeur et le législateur de formaliser des unités cohérentes de certification qui dépassent les différentes conceptions et acceptions, unités pouvant être développées dans différentes formations et pensées en fonction d'une progression des formés, de leur emploi et de parcours de formation tout au long de la vie.

Les compétences liées à l'aisance aquatique s'inscrivent dans un bloc plus conséquent déjà existant dans les fiches RNCP : « Conduite de projet et enseignement des APSA dans toute structure sportive, éducative et socio-éducative », bloc spécifiant les APSA concernées c'est-à-dire les activités aquatiques grâce au supplément au diplôme. Celui-ci devra lui-même présenter un certain nombre de blocs optionnels, ou de modules pouvant être acquis indépendamment et donnant des prérogatives d'encadrement et d'enseignement, blocs ou modules construits au regard des publics concernés, des étapes de progression du savoir nager et du niveau d'étude.

Compétences certifiées du bloc : « Conduite de projet et enseignement des activités aquatiques dans toute structure sportive, éducative, socio-éducative et d'enseignement » correspondant au bloc conduite de projet et enseignement des APSA dans toute structure sportive, éducative, socio-éducative et d'enseignement avec supplément au diplôme portant sur les activités aquatiques et de natation.

- Participer à l'élaboration des projets de la structure.
- Concevoir des séances et des cycles adaptés aux caractéristiques des publics, dans le cadre des projets de la structure.

- Mettre en œuvre et conduire ses séances pour transformer les conduites motrices et sociales de chacun.
- Évaluer les conduites et les apprentissages pour adapter son intervention.

Il comprendrait un bloc de 1^{er} niveau en correspondance avec les fiches RNCP délivré en deug, en deust, dans certaines licences professionnelles, mais spécifié dans les activités aquatiques et décliné en compétences certifiées

Bloc : Encadrement de séances collectives « tout public » en situation de face à face pédagogique" avec supplément au diplôme activités aquatiques et de natation.

- Assurer la sécurité des individus et des groupes *dans les activités aquatiques*
- Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès *dans l'investissement en autonomie du milieu aquatique*, en fonction de leur profil
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagogique et didactique, *mais aussi de l'animation des activités aquatiques*) pour construire et adapter son intervention.
- Mobiliser une expérience approfondie des activités de natation et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants

Et la possibilité d'un module spécialisé du bloc Encadrement de séances collectives « tout public » en situation de face à face pédagogique" ou du bloc « Conduite de projet et enseignement des APSA dans toute structure sportive, éducative, socio-éducative et d'enseignement » avec spécification dans le supplément au diplôme activités aquatiques et de natation :

« Encadrement et enseignement des jeux et activités aquatiques auprès des enfants de 4 à 6 ans » répondant à la problématique de l'aisance aquatique en cours de définition.

Les compétences certifiées pourraient se décliner comme suit :

- Choisir, aménager, adapter un environnement de pratique et le matériel permettant une appropriation de l'eau en confiance et en sécurité pour le public concerné

- Concevoir, organiser, mettre en œuvre un projet pédagogique et un ensemble organisé de situations permettant à chacun de se construire une adaptation au milieu, et une motricité aquatique de base manifestée dans un comportement moteur autonome et approprié à l'environnement sécurisé
- Mettre en œuvre une démarche et des méthodes pédagogiques et didactiques adaptées à l'âge des enfants, à leurs caractéristiques d'apprenant et respectant leurs rapports affectifs à l'eau ainsi que leurs projets et motivations.
- S'adapter en situation et intervenir à tout moment grâce à la mise en œuvre d'une observation pertinente, en s'appuyant sur l'analyse des investissements, évolutions et acquisitions des enfants et en mobilisant une expérience pratique et un vécu des principaux problèmes et contradictions à résoudre dans les activités aquatiques et de natation.
- Coopérer avec les différents intervenants auprès de l'enfant, y compris les parents, pour mieux accompagner les enfants dans leurs évolutions, pour expliquer et participer à la construction d'une cohérence éducative et pédagogique.

Il pourrait de même y avoir un module spécialisé sur les bébés nageurs qui élargirait les compétences du module « Encadrement et enseignement des jeux et activités aquatiques auprès des enfants de 4 à 6 ans »

Ces blocs ou modules en s'intégrant dans un diplôme donne les prérogatives d'enseignement correspondant. Ils permettent de définir des parcours spécialisés, et de délivrer des compétences supplémentaires à des diplômes existant.

Les formations concernées par ces compétences d'encadrement et leurs prérogatives sont

- Le deust agapsc
- Le deust agapsc

En intégrant le bloc SSMA et le Bloc : Encadrement de séances collectives « tout public » dans les activités aquatiques en situation de face à face pédagogique" ce deust propose un parcours spécialité activités aquatiques ayant les compétences de MNS.

Ce deust pourra présenter une spécialisation 4- 6 ans avec le module « Encadrement et enseignement des jeux et activités aquatiques auprès des enfants de 4 à 6 ans ».

- La licence pro Animation organisation Gestion des activités physiques et sportives (AGOAPS) qui avec le bloc Sécurité Sauvetage en Milieu Aquatique et la spécialité natation a les prérogatives du MNS.
- La licence éducation et motricité et Le master MEEF EPS présenteraient quant à eux deux niveaux de compétence :
 - o Un niveau enseignant des activités aquatiques pour les diplômés en possession de l'attestation de sauvetage aquatique plus du bloc « Conduite de projet et enseignement des activités aquatiques dans toute structure sportive, éducative, socio-éducative et d'enseignement »
 - o Un niveau enseignant des activités aquatiques et sauvetage pour les diplômés du bloc SSMA et du bloc « conduite ce projet et enseignement des Activités aquatiques. En accord avec le code du sport, cette prérogative exclut la dimension entraînement.

Ces 2 niveaux pourront présenter une spécialisation 4-6 ans avec le module : « Encadrement et enseignement des jeux et activités aquatiques auprès des enfants de 4 à 6 ans »

- La licences APA-S

La délivrance du bloc SSMA et du bloc « Enseignement de l'Activité Physique Adaptée » aurait alors les prérogatives du MNS hors entraînement à la compétition.

Il sera ainsi possible de repérer des structures STAPS et des formations spécialisés délivrant les différents blocs de sécurité et d'encadrement-enseignement à différents niveaux proposant ainsi une offre complète dans les métiers des activités aquatiques et de natation. Ces blocs et modules pourraient être proposés en formation continue et en formations tout au long de la vie aux professionnels en place ainsi qu'aux détenteurs d'autres diplômes désirant accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

Lever les freins institutionnels, règlementaires et matériels

La mise en œuvre d'un tel projet et la question du manque de cadre supposent de lever les freins règlementaires à la fois de reconnaissance des diplômes permettant de surveiller et d'encadrer, mais aussi d'intervention dans le cadre scolaire ou d'accueil des étudiants en formation pour des stages professionnel. Elle suppose de lever un certain nombre de

représentation à la fois sur l'apprentissage et la construction du rapport à l'eau, mais aussi sur les formations universitaires et les conditions d'une formation pertinente.

Un tel projet, avec les niveaux d'exigence correspondant suppose des horaires de formation conséquent et l'accueil de stagiaires en situation professionnelle. Il devra d'être accompagné par des moyens humains, financiers et en infrastructures.

Mettre en place des structures de coordination et de concertations pérennes

La question de la reconnaissance des diplômes et de leur lisibilité impose une démarche qualité, la construction de blocs de compétences et de modules de formation reconnus et pertinents, une méthodologie de travail et de pilotage concertée avec des outils partagés et une certification validée par les acteurs professionnels et institutionnels.

Il est ainsi nécessaire de prévoir au niveau national un conseil de pilotage regroupant des experts de l'éducation nationale, du supérieur, de la C3D, du Ministère des Sports, des collectivités territoriales (ANDISS), des syndicats de MNS, de la branche sport et de la branche animation. Ce conseil national aura pour mission de définir le référentiel d'évaluation et de définir une charte qualité tout en prévoyant les conditions matérielles de mise en œuvre et les conditions institutionnelles et réglementaires de légitimation des formations. Il pourra être force de propositions pour la mise en œuvre d'une formation continue des formateurs. Une coordination locale régionale est aussi à envisager auprès des structures et UFRSTAPS mettant en œuvre ces formations.

En conclusion :

Les conditions sont réunies du côté universitaire pour répondre à cette cause nationale, sous conditions de coordination, de moyens d'évolution réglementaires et d'enrichissements mutuels entre les différents acteurs que sont les organismes de formation, les employeurs et les institutions. Ainsi les formations en STAPS, en délivrant d'une part des compétences de sécurité - attestation de sauvetage en milieu aquatiques et le bloc sécurité et sauvetage en milieu aquatique- et d'autre part des compétences d'encadrement et d'enseignement à différents niveaux - Bloc « Encadrement de séances collectives « tout public » dans les activités aquatiques en situation de face à face pédagogique », bloc « Conduite de projet et enseignement des activités aquatiques dans toute structure sportive, éducative, socio-éducative et d'enseignement » avec un module spécialisé « Encadrement et enseignement

des jeux et activités aquatiques auprès des enfants de 4 à 6 ans » affectés à différents diplômes est en mesure de prendre toute sa part dans l'apprentissage des activités aquatiques et de natation.